

Incidentement, les frais de la défense, à l'avenir, pourraient susciter une collaboration croissante entre le Canada et les autres puissances moyennes et les petits pays industrialisés dans toute une gamme d'entreprises. Mais ici encore, en s'engageant dans des projets conjoints de défense avec d'autres pays du monde, il nous faudra être extrêmement prudents dans le choix de nos alliés et des motifs qui les inspirent à le devenir.

Il appartient à tous les membres de l'opposition de surveiller les détails qui passent inaperçus. Notre accord culturel avec l'Algérie, notre accord d'échange avec ce pays, est passé inaperçu, parce qu'on en a parlé seulement dans des journaux de langue française au pays. Les journaux de langue anglaise n'en ont pas parlé. Les accords ont suscité peu d'intérêt au moment de leur signature.

Nous sommes impliqués dans un phénomène complexe qui s'appelle francophonie. Les plus hautes considérations culturelles animent ce plan qui vise à multiplier les échanges entre les pays de langue française. Plusieurs pays de l'Afrique du Nord, particulièrement à cause de leur histoire, emploient cette langue. Nous sommes portés à signer des accords avec ces pays malgré le fait qu'ils soient gouvernés par des régimes que nous ne saurions tolérer normalement. Avec les plus nobles intentions, nous signons des alliances qui auront les conséquences les plus inattendues. L'honorable député de Grey-Bruce en a mentionné une qui a pris de l'importance lorsque la guerre a éclaté au Proche-Orient. Cette guerre nous a pris par surprise et une politique comme celle de notre contribution à la force des Nations Unies pour le maintien de la paix à laquelle nous avons confiance, s'est montrée inapte à atteindre les objectifs auxquels elle tendait.

Comme nous tirons à la fin du débat sur les crédits de la défense, nous devrions réfléchir sérieusement à la somme globale des dépenses pour les affaires extérieures et la défense. Nous devrions être disposés à examiner et à repenser des projets comme celui de l'hydroptère. Nous devrions réfléchir à ce que nous faisons dans ces deux domaines de l'activité gouvernementale.

Je suis content de l'interrogation minutieuse faite par le député de Calgary-Nord au sujet du projet de l'hydroptère, car son coût total de \$50,006,000 est renversant—surtout si l'on pense aux 50 écoles ou aux 50 hôpitaux d'un million de dollars qu'on pourrait aménager. Une somme équivalente aurait pu être dépensée de diverses façons pratiques au Canada.

[M. Johnston.]

Le ministre a exprimé le désir que les connaissances accrues qu'en retireront les militaires seront utiles. Si ces connaissances se bornent aux forces armées, elles vaudront ce que vaut un nouveau jouet. Ces connaissances, obtenues au coût de 50 millions de dollars, n'augmenteront la puissance défensive du Canada. J'espère qu'on pourra consacrer une partie de ces connaissances aux secteurs de l'industrie privée, de la production et du commerce de notre pays.

M. McIntosh: Monsieur le président, je prends la parole surtout pour poser au ministre deux questions de portée générale. Premièrement: vu ce qui s'est passé depuis que nous avons eu l'occasion de l'interroger en février, mars ou avril, et vu ce qui s'est passé au Moyen-Orient récemment, quel sera le futur rôle des forces armées du Canada? Deuxièmement: une force canadienne de maintien de la paix a-t-elle un rôle à jouer dans le monde d'aujourd'hui? Avant que le ministre énonce la politique de défense, j'aimerais qu'il réponde à ces questions.

Voici une phrase tirée de l'exposé du ministre. Comme en fait foi la page 1816 du compte rendu, il a dit:

Notre politique de défense n'a pas pour objet aujourd'hui, pas plus qu'auparavant, de créer simplement une force géante de maintien de la paix.

Cela est bien différent de ce qu'il déclarait à la Chambre il y a quelques mois. Le ministre secoue la tête. Je vais citer quelques-unes de ses déclarations devant le comité de la défense. Si j'en juge maintenant d'après son signe d'assentiment, le ministre veut dire qu'il n'a jamais soutenu que l'un des objets de sa politique de défense consistait à créer une force géante de maintien de la paix.

L'hon. M. Hellyer: J'ai toujours dit que c'était là l'une des fins, mais non la seule. Tant que mon honorable ami s'en tiendra clairement à cette distinction, je suis sûr que nous pourrons facilement nous entendre.

M. McIntosh: Oui. C'est le point que je tiens à élucider, monsieur le président. Il m'est difficile de concilier les paroles du ministre au sujet des crédits de la défense et ses paroles actuelles avec certaines déclarations du chef d'état-major général. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a fait allusion à ces déclarations. Je demande au ministre si le chef d'état-major général était autorisé à faire les déclarations que lui attribue le *Globe and Mail* dans son numéro du 24 avril. Le député